

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2104

29 août 2008

SOMMAIRE

2M Consultant S.à r.l.	100988	Ilaz Investment S.A.	100956
ACS, Aviation Consultants & Services S.A.	100948	Imaginations S.A.	100949
Air Dessiré S.à r.l.	100986	Immobilier Logistik	100956
AMB Canada Holding S.à r.l.	100952	Inter Cuisine S.à r.l.	100955
AMB Le Havre Holding S.à r.l.	100948	Invest Immo Partners S.à r.l.	100977
AMB UK Luxembourg Holding 2 S. à r.l.	100952	Kalo & Co S.à r.l.	100986
Anglo American Finance S.A.	100954	Lemcon Company S.A.	100988
Anglo American Investments (China) 1 .	100950	Ma Boutique Lux s.à r.l.	100949
Anglo American Michiquillay Peru	100952	Merlin International S.à r.l.	100976
Anglo Coal CMC 1	100954	Middlesex Retail S.à r.l.	100946
Anglo Coal CMC 2	100953	Middlesex Student Housing S.à r.l.	100946
Anglo Iron Ore Investments	100949	MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l.	100959
Asor S.A.	100992	MRP Investments S.à r.l.	100985
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A.	100987	Newcastle S.A.	100987
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A.	100987	P.B. Participations	100958
Dimoda S.A.	100964	Promonova S.A.	100948
Edcon (BC)	100946	Quarry S.A.	100953
Essonne S.A.	100955	RP Waldstadt S.à r.l.	100951
Euro Courtage	100977	Sanitaires & Chauffage LEONARD SOEURS s.à r.l.	100957
Fiduciaire 2M Consultant S.à r.l.	100988	Sanitaires & Chauffage LEONARD SOEURS s.à r.l. (succ: Hubert CANOVI)	100957
Financière Capucine 1 S.à r.l.	100989	Schaeffer J. C. s.à r.l.	100955
First Data International Luxembourg II S.à r.l.	100951	Shangri-La Hotels (Europe)	100955
Food and Feed Holding S.A.	100988	SM Lux S.A.	100950
Gaillon Blocker S.à r.l.	100989	Société de Toulouse pour Investissements S.A.	100964
Gorgona S.A.	100984	Société de Toulouse pour Investissements S.A.	100964
Great Capital Ventures (Lux) S.à r.l.	100977	Sofapi-Lux S.A.	100948
HDF Sicav DIVA (Lux)	100947	TW (Iceland) Luxembourg Branch	100950
HDF Sicav DIV (Lux)	100951	Villa d'Asie Sàrl	100963
HDF Sicav SPE (Lux)	100946	WP XIII Investments S.à r.l.	100964
HDF Sicav SPJ (Lux)	100954	WP XII Investments S.à r.l.	100970
Heer Oom S.A.	100986		
HEVAF Master A s.à r.l.	100947		

Middlesex Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.416.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 340 du 9 mars 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008100716/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01583. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Middlesex Student Housing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.417.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 342 du 9 mars 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008100719/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01585. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.688.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52385 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008100733/211/11.

(080115864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

HDF Sicav SPE (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 135.265.**EXTRAIT**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 17 juin 2008 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a re-élu comme administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- Monsieur Jean-Paul Gruslin (résidant à Bruxelles - avenue Karmedelle, 74, B-1180 Bruxelles, Belgique),

100947

- Monsieur Phillippe Lhoest (résidant à Bruxelles - avenue Karmedelle, 74, B-1180 Bruxelles, Belgique),
 - Monsieur Christopher Wetherhill (résidant à Bermuda - 1 Turtle Bay Crescent, Southampton SN01, Bermuda)
- et
- Monsieur Jérôme Wigny (résidant à Luxembourg - 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg).

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour HDF SICAV SPE (LUX)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008101906/41/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

HDF Sicav DIVA (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.905.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 17 juin 2008 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a re-élu comme administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

- Monsieur Jean-Paul Gruslin (résidant à Bruxelles - avenue Karmedelle, 74, B-1180 Bruxelles, Belgique),
 - Monsieur Phillippe Lhoest (résidant à Bruxelles - avenue Karmedelle, 74, B-1180 Bruxelles, Belgique),
 - Monsieur Christopher Wetherhill (résidant à Bermuda - 1 Turtle Bay Crescent, Southampton SN01, Bermuda)
- et
- Monsieur Jérôme Wigny (résidant à Luxembourg - 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg).

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour HDF SICAV DIVA (LUX)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008101903/41/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

HEVAF Master A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 993.100,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.921.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 juillet 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Charles Baughn et Michael Topham en tant que Gérants de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Référence de publication: 2008101884/7832/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Sofapi-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 70.436.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101904/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11376. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080117696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Promonova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 99.667.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101907/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11384. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080117690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

AMB Le Havre Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 370.325,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.855.

Il résulte de la résolution prise le 18 juin 2008 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008, le mandat des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Arthur Gérard Marie Tielens.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008101916/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02315. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080117457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

ACS, Aviation Consultants & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 93, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 76.152.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Pour la société

ACS, aviation consultants & services

Signature

Référence de publication: 2008101915/2752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02694. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Ma Boutique Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.812.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101909/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11402. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Imaginations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 31.827.

Suivant décision du 5 mai 2008, l'Assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur à savoir:

Madame Paler Josée, employée d'état, née à Esch/Alzette le 9 juin 1957 (No. matricule: 1957/0609/125), demeurant à L-3871 Schifflange, 12, rue de la Paix,

est nommée nouvel administrateur:

Madame Andrée DICHTER, juriste, née à Esch/Alzette le 20 mars 1967 (No. matricule: 1967/0320/149), demeurant à L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour le Conseil d'Administration

M. Francis Weisgerber

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008101917/619/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.492.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 19 juin 2008

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 19 juin 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008101921/1115/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

TW (Iceland) Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.663.

Extrait des résolutions écrites daté du 7 juillet 2008 concernant la succursale

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Brian Watson à la fonction de directeur avec effet au 25 juillet 2007.
- De nommer Marek Bakun, né le 26 février 1972 en Pologne, adresse privée au 792 Whooping Crane CT. Sanford, Florida FL 32771 aux Etats-Unis à la fonction de directeur avec effet au 25 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008101923/5564/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

SM Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.568.

Il résulte de trois courriers adressés à la société SM LUX S.A. que Monsieur Fabio MAZZONI, Madame Géraldine SCHMIT et Monsieur Christophe DAVEZAC ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société en date du 16 mai 2008.

Il résulte d'un courrier adressé à la société SM LUX S.A. que Monsieur Philippe VANDERHOVEN a démissionné de son mandat d'administrateur de la société en date du 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signature

Référence de publication: 2008101924/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Anglo American Investments (China) 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.287.

Extrait des résolutions prises

par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 25 juin 2008

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1225 Luxembourg est élu en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Melle Cristina Capacchietti, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1225 Luxembourg est élue en tant que commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008102000/1115/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

First Data International Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.175.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 23 juin 2008

En date du 23 juin 2008, les gérants de First Data International Luxembourg II S.à r.l. («la société») ont pris les résolutions suivantes:

- De transférer le siège de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 25 mars 2008;

- De transférer l'adresse professionnelle de Monsieur Doeke van der Molen, gérant B de la société, du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 25 mars 2008.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2008102011/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

RP Waldstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.713.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102014/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

HDF Sicav DIV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.901.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 17 juin 2008 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a re-élu comme administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- Monsieur Jean-Paul Gruslin (résidant à Bruxelles - avenue Karmedelle 74, B-1180 Bruxelles, Belgique),

- Monsieur Phillippe Lhoest (résidant à Bruxelles - avenue Karmedelle 74, B-1180 Bruxelles, Belgique),

- Monsieur Christopher Wetherhill (résidant à Bermuda - 1 Turtle Bay Crescent, Southampton SN01, Bermuda)

et

- Monsieur Jérôme Wigny (résidant à Luxembourg - 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg).

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour HDF SICAV DIV (LUX)
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008101929/41/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Anglo American Michiquillay Peru, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.502.

—
Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 19 juin 2008

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 19 juin 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008101930/1115/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

AMB UK Luxembourg Holding 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.142.

—
Il résulte de la résolution prise le 18 juin 2008 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008, le mandat des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008101986/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

AMB Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 302.040,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.566.

—
Il résulte de la résolution prise le 17 juillet 2008 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008, le mandat des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.

- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Pour la société
TMF Corporate Services S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008101991/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Quarry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 20.388.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 23 novembre 2007, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Monsieur BRAUN Luc de son poste d'administrateur-délégué est acceptée.
- 2) Est nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:
 - Luc BRAUN, Président du conseil d'administration, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg
 - Manette OLSEM, Administrateur-délégué, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008101951/504/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Anglo Coal CMC 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 90.366.

—
Extrait des résolutions
prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 4 juin 2008

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1225 Luxembourg est élu en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2008101998/1115/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Anglo Coal CMC 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 90.365.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 4 juin 2008*

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1225 Luxembourg est élu en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2008101999/1115/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Anglo American Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 41.830.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 24 juin 2008*

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1225 Luxembourg est élu en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2008102001/1115/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

HDF Sicav SPJ (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 135.268.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 17 juin 2008 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a re-élu comme administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- Monsieur Jean-Paul Gruslin (résidant à Bruxelles - avenue Karmedelle, 74, B-1180 Bruxelles, Belgique),
 - Monsieur Phillippe Lhoest (résidant à Bruxelles - avenue Karmedelle, 74, B-1180 Bruxelles, Belgique),
 - Monsieur Christopher Wetherhill (résidant à Bermuda - 1 Turtle Bay Crescent, Southampton SN01, Bermuda)
- et

- Monsieur Jérôme Wigny (résidant à Luxembourg - 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg).

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour HDF SICAV SPJ (LUX)
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008101925/41/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03144. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Schaeffer J. C. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4650 Niedercorn, 68, rue Prinzenberg.

R.C.S. Luxembourg B 20.308.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102488/3256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03827. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Inter Cuisine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 47.639.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102489/3256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03837. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Essonne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.104.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008102490/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10686. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080118121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

EXTRAIT

Par résolutions du 21 juillet 2008, l'associé unique a révoqué Monsieur Didier Le CALVEZ de ses fonctions de gérant de catégorie B avec effet au 21 mai 2008.

L'associé unique a nommé en remplacement pour une durée indéterminée avec effet au 21 mai 2008:

- Monsieur Austin John FROST, vice-président de société, né le 25 octobre 1957 à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 26 Holmesdale Avenue, London SW14 7BQ, gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pour SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008102633/833/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Ilaz Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 99.378.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 30 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître es sciences économiques, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 30 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour ILAZ INVESTMENT S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008102628/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Immobilien Logistik, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 130.642.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 juillet 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Manuel HACK, Administrateur, maître es sciences économiques, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 14 juillet 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Pour IMMOBILIEN LOGISTIK, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008102626/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Sanitaires & Chauffage LEONARD SOEURS s.à r.l. (succ: Hubert CANOVI), Société à responsabilité limitée,

(anc. Sanitaires & Chauffage LEONARD SOEURS sà r.l.).

Siège social: L-1738 Luxembourg, 12, rue Luc Housse.

R.C.S. Luxembourg B 45.403.

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hubert CANOVI, maître installateur sanitaire, demeurant à L-4745 Pétange, 88, An den Jenken,

Le comparant déclare être le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "SANITAIRES & CHAUFFAGE LEONARD SOEURS S.à r.l." avec siège social à L-1738 Luxembourg, 12, rue Luc Housse,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B, sous le numéro 45.403;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Luxembourg-Eich en date du 6 octobre 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 594 du 14 décembre 1993,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 90 du 11 mars 1994,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 798 du 27 octobre 1999,

Que la société a un capital social de trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Que suite à une cession de parts du 1^{er} juillet 2008, Monsieur Leonard Pierre a cédé et transporter ses six cent vingt-cinq (625) parts sociales à Monsieur Hubert CANOVI.

Acceptation des cessions de parts

Monsieur Hubert CANOVI, prénommé, agissant en sa qualité de gérant, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Il déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associé unique, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de la cession de parts, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, tous attribué à Monsieur Hubert CANOVI,

Deuxième résolution

L'associé unique décide changer la dénomination en: «SANITAIRES & CHAUFFAGE LEONARD SOEURS S.à r.l (succ: Hubert CANOVI)».

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de SANITAIRES & CHAUFFAGE LEONARD SOEURS S.à r.l (succ: Hubert CANOVI)».

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. CANOVI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31567. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008103312/206/55.

(080119870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

P.B. Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 114.766.

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "P.B. PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 114.766, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1032 du 26 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial numéro 1588 du 28 juillet 2007

L'assemblée est présidée par Madame Johana BODART, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

La présidente désigne comme scrutateur et secrétaire Madame Cathy BEKEMANS, employée privée dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 3.000 (trois mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 102.000,- (cent deux mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) à EUR 402.000,- (quatre cent deux mille euros) par l'émission de 1.020 (mille vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Augmentation du capital autorisé pour le porter à EUR 1.750.000,- (un million sept cent cinquante mille euros), représenté par 17.500 (dix sept mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, aux mêmes conditions que les modalités arrêtées à la constitution pour le capital autorisé actuel, renouvelées pour un nouveau terme de cinq ans.

3. Admission de l'actionnaire majoritaire à la souscription des 1.020 actions nouvelles.

4.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 102.000,- (cent deux mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) à EUR 402.000,- (quatre cent deux mille euros) par l'émission de 1.020 (mille vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre l'actionnaire majoritaire la société P.B. FINANCE SA dont le siège social est situé 340-345 Barkly Wharf le Caudan Waterfront Port Louis Mauritius à la souscription des 1.020 (mille vingt) actions nouvelles.

Souscription - libération

Ensuite P.B. Finance sa, prénommée, représentée par Madame Johana BODART, prénommée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux 1.020 (mille vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et les libérer intégralement en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 102.000,- (cent deux mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée ayant reçu lecture d'un rapport établi par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'augmenter le capital autorisé pour le porter à EUR

1.750.000,- (un million sept cent cinquante mille euros), représenté par 17.500 (dix sept mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, aux mêmes conditions que les modalités arrêtées à la constitution pour le capital autorisé actuel, renouvelées pour un nouveau terme de cinq ans.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à € 402.000,- (quatre cent deux mille euros), représenté par 4.020 (quatre mille vingt) actions de € 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital autorisé est fixé à € 1.750.000,- (un million sept cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 17.500 (dix sept mille cinq cent) actions de € 100,- (cent euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. BODART, C. BEKEMANS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29630. - Reçu cinq cent dix euros (510 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008103305/242/76.

(080119500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.367.

Im Jahre zweitausendacht, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung des tschechischen Rechts "BAKERMAN s.r.o.", mit Sitz in 18, Lochotinská, Landkreis Pilsen-Stadt, 301 00, eingetragen im Handelsregister von Pilsen, Sektion C, Seite 17942, unter der Nummer 264 02 246, welche 1.186.250 der Geschäftsanteile in der Gesellschaft hält.

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung des tschechischen Rechts "GEBO IMMOBILIA-RONDEL s.r.o.", mit Sitz in 18, Lochotinská, Landkreis Pilsen-Stadt, 301 00, eingetragen im Handelsregister von Pilsen, Sektion C, Seite 8564, unter der Nummer 411 97 968, welche 63.750 der Geschäftsanteile in der Gesellschaft hält.

Beide sind hier vertreten durch Herrn Dr. Günther ZEMBSCHE, Richter, geboren in Marktredwitz, (Bundesrepublik Deutschland), am 15. Juli 1941 wohnhaft in D-91054 Erlangen, 12A, Ebrardstrasse, als alleinvertretungsberechtigter Geschäftsführer der vorgenannten Gesellschaften "BAKERMAN s.r.o." und "GEBO IMMOBILIA-RONDEL s.r.o."; die Vertretungsmacht wird nachgewiesen durch Handelsregisterauszüge beider Gesellschaften, welche dieser Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt bleiben.

Welche erschienenen Parteien, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l.", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1130 Luxembourg, "37, rue d'Anvers, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 125367, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 942 vom 22. Mai 2007,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2441 vom 27. Oktober 2007.

- Dass die erschienenen Parteien, vertreten wie hiervor erwähnt, erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in außerordentlicher Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt:

- das Geschäftsjahr abzuändern, so dass dieses fortan vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres läuft;
- dass das Geschäftsjahr, das am 1. Oktober 2007 begonnen hat am 31. Dezember 2008 enden wird;
- in Bezug auf die geplante Neufassung des Gesellschaftsvertrages, in deutscher und englischer Sprache, den Gesellschaftszweck wie folgt abzuändern:

deutsche Fassung:

"Zweck der Gesellschaft ist es Beteiligungen in welcher Form auch immer in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften zu halten, ebenso wie der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder sonstwie, und die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder sonstwie von Aktien, Anleihen, Schuldanerkennungen, Noten und Wertpapieren im allgemeinen sowie das Halten, die Verwaltung, die Überwachung und Betreuung dieser Wertpapiere.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Investition in unbewegliche Güter investieren, sich an der Gründung und der Betreuung von Finanz-, Industrie- und Handelsunternehmen in Luxemburg und im Ausland beteiligen und diese in jeder Hinsicht unterstützen, sei es durch die Gewährung von Darlehen, Garantien oder in anderer Weise.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jeder Form aufnehmen und Schuldverschreibungen, bevorzugte Kapitalzertifikate, Schuldscheine und Schuldanerkennungen ausgeben.

Sie kann grundsätzlich sämtliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen unternehmen, sowie jede Handlungen ausführen, die sie für die Verfolgung und Entwicklung des Gesellschaftszweckes für notwendig erachtet."

Englische Fassung:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt folgende Neufassung des Gesellschaftsvertrages in deutscher und englischer Sprache:

deutsche Fassung:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l.", (hiernach die "Gesellschaft"), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie der gegenwärtigen Satzungen (die "Statuten").

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist es Beteiligungen in welcher Form auch immer in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften zu halten, ebenso wie der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder sonstwie, und die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder sonstwie von Aktien, Anleihen, Schuldanerkennungen, Noten und Wertpapieren im allgemeinen sowie das Halten, die Verwaltung, die Überwachung und Betreuung dieser Wertpapiere.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Investition in unbewegliche Güter investieren, sich an der Gründung und der Betreuung von Finanz-, Industrie- und Handelsunternehmen in Luxemburg und im Ausland beteiligen und diese in jeder Hinsicht unterstützen, sei es durch die Gewährung von Darlehen, Garantien oder in anderer Weise.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jeder Form aufnehmen und Schuldverschreibungen, bevorzugte Kapitalzertifikate, Schuldscheine und Schuldanerkennungen ausgeben.

Sie kann grundsätzlich sämtliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen unternehmen, sowie jede Handlungen ausführen, die sie für die Verfolgung und Entwicklung des Gesellschaftszweckes für notwendig erachtet.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend-fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) voll eingezahlte Anteile von jeweils einem Cent (0,01 EUR).

Art. 6. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 8. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 9. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Art. 10. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine statutarische Änderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in diesen Statuten festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, verwiesen.

Englische Fassung:

Art. 1. There exists a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung") under the name of "MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l.", (hereafter the "Company"), governed by the relevant legal dispositions as well as by these articles of association (the "Articles").

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), consisting of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) fully paid up shares with a par value of one Cent (0.01 EUR) each.

Art. 6. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

Art. 7. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 8. Shares shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right, which they must use within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to paragraph 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 9. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Art. 11. The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible.

As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the statutory amendments are taken by a majority of the associates representing seventy five percent of the capital.

In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the Art.s, are assigned to the general meeting are exercised by the only shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 15. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Every year on the last day of December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the Company.

Art. 18. Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 19. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remuneration.

Art. 20. For all points not regulated by these Articles, reference is made to the provisions of the Law of 10th August, 1915 and its modifying acts, concerning trading companies.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt:

- die am 17. Juni 2008 ernannten Geschäftsführer, Frau Renate ZEMBSCH und Frau Claudia MESZAROS mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer abuberufen und ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen;
- demzufolge Herrn Dr. Günther ZEMBSCH, Richter, geboren in Marktredwitz, (Bundesrepublik Deutschland), am 15. Juli 1941 wohnhaft in D-91054 Erlangen, 12A, Ebrardstrasse, zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer zu ernennen;
- die bisherige statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung im Handels- und Gesellschaftsregister zu streichen; und
- die Zeichnungsberechtigung des Geschäftsführers festzulegen wie folgt:
"Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft in allen Umständen und ohne Einschränkung durch seine Einzelunterschrift rechtmäßig zu verpflichten."

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Parteien, die Neufassung der Satzungen in Deutsch und Englisch verfasst worden sind; auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien, und im Falle von Divergenzen zwischen der deutschen und der englischen Fassung der Statuten, wird die deutsche Fassung maßgeblich sein.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der erschienenen Parteien, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: ZEMBSCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2008, Relation GRE/2008/3127. - Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008103293/231/219.

(080119137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Villa d'Asie Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3549 Dudelange, 9, rue de la Rivière.

R.C.S. Luxembourg B 125.098.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Chiu Ming TANG, cuisinier, né à Hong Kong, le 18 juin 1957, et son épouse

2.- Pui Lin NGAI, sans état, née à Hong Kong, le 24 mai 1960, demeurant ensemble à L-4061 Esch-sur-Alzette, 12, rue Clair Chêne.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de VILLA D'ASIE SARL avec siège social à L-3549 Dudelange, 9, rue de la Rivière, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 125 098, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 23 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 866 du 12 mai 2007.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Que d'un commun accord des associés, ladite société est dissoute avec effet en date de ce jour.

Que la société a été liquidée par les associés se considérant comme liquidateurs aux droits des parties de sorte que sa liquidation se trouve ainsi clôturée, tout passif futur éventuel restant à la charge des associés proportionnellement à leur participation. Lesquels reconnaissent avoir été rendus attentifs sur ce point par le notaire.

Décharge est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-3549 Dudelange, 9, rue de la Rivière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Tang, Ngai et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 22 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9826. — Reçu douze euros 12,-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 JUILLET 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008103316/223/34.

(080119090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Société de Toulouse pour Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 18.860.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008103737/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04489. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Dimoda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.837.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008103744/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12951. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Société de Toulouse pour Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 18.860.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008103736/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04487. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

WP XIII Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 140.797.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of July

Before Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

Warburg Pincus S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under section B number 118 716, represented by M^e Ute Bräuer, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy,

said proxy after signature "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further acquire, develop, promote, sell, manage and/or lease immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, as well as carry out all operations relating to immovable properties.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "WP XIII Investments S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members. There shall be two classes of managers: Class A managers and Class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager together with a Class B manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of managers shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 17. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The members exercise the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares are subscribed as follows: Warburg Pincus S.à r.l.,

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, Warburg Pincus S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company shall be in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The sole shareholders resolves to elect the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

Class A managers:

- Timothy Joseph Curt, 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, USA;
- Tara O'Neill, 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, USA;

Class B managers:

- Michel Raffoul, L-1330, Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- Ute Bräuer, L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Warburg Pincus S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer et/ou louer, et effectuer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "WP XIII Investments S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Il y aura deux classes de gérants: des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance n'aura pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la résolution intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

Warburg Pincus S.à r.l.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provision transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, Warburg Pincus S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand-Duché de Luxembourg.
2. L'associé décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Timothy Joseph Curt, 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, Etats-Unis d'Amérique;
- Tara O'Neill, 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, Etats-Unis d'Amérique;

Gérants de classe B:

- Michel Raffoul, L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- Ute Bräuer, L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. BRÄUER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008, LAC/2008/31299. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le douze août de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008103339/242/317.

(080119461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

WP XII Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 140.798.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of July
Before Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

Warburg Pincus S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under section B number 118 716, represented by M^e Ute Bräuer, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy,

said proxy after signature "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further acquire, develop, promote, sell, manage and/or lease immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, as well as carry out all operations relating to immovable properties.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "WP XII Investments S.à r.l".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members. There shall be two classes of managers: Class A managers and Class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager together with a Class B manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of managers shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - collective decisions of the members

Art. 17. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The members exercise the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares are subscribed as follows:

Warburg Pincus S.à r.l.,

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, Warburg Pincus S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company shall be in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The member resolves to elect the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

Class A managers:

- Timothy Joseph Curt, 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, USA;
- Tara O'Neill, 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, USA;

Class B managers:

- Michel Raffoul, L - 1330, Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- Ute Bräuer, L - 1468, Luxembourg, 14, rue Erasme.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Warburg Pincus S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, ici représentée par M^e Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer et/ou louer, et effectuer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "WVP XII Investments S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Il y aura deux classes de gérants: des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance n'aura pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la résolution intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition des bénéficiaires

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur (s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant: Warburg Pincus S.à r.l.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provision transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.900.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, Warburg Pincus S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand-Duché de Luxembourg.
2. L'associé décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Timothy Joseph Curt, 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, Etats-Unis d'Amérique;
- Tara O'Neill, 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, Etats-Unis d'Amérique;

Gérants de classe B:

- Michel Raffoul, L - 1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- Ute Bräuer, L - 1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. BRÄUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31298. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008103340/242/317.

(080119469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Merlin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.402.

Constituée par-devant M^e Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 avril 2002, acte publié au Mémorial C no 1139 du 27 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERLIN INTERNATIONAL S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103759/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04055. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Invest Immo Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.765.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 octobre 2002, acte publié au Mémorial C no 1746 du 6 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVEST IMMO PARTNERS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103755/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04080. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Euro Courtage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.093.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 septembre 1997, acte publié au Mémorial C no 20 du 10 janvier 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 28 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1842 du 30 août 2007. Le capital a été converti en EUROS par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, acte publié par extrait au Mémorial C no 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO COURTAGE

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103763/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04096. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Great Capital Ventures (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.790.

STATUTES

The year two thousand and eight, on the fourth day of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary with residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Meets an Extraordinary General Assembly of the shareholders of "GREAT CAPITAL VENTURES INC.", a company organised under the laws of the Republic of Panama, having its registered office in Panama (Republic of Panama), incorporated on October 21, 1988, filed on October 28, 1988 in the Public Registry of Panama, on Micro jacket 214763, Film 24807, Frame 92.

The assembly is presided by Mr Alexia UHL, juriste, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The President appoints as secretary Mr Patrick VAN HEES, juriste, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, who will be also chosen as scrutineer by the assembly.

The President requests the notary to bear witness:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares which they hold are noted on an attendance sheet, which will be signed, annexed hereto together with the powers-of-attorney, all registered with the deed.

II.- That it is demonstrated by the attendance sheet that the entirety of the share capital is represented at the present Extraordinary General Assembly, so that the Assembly may validly deliberate regarding all items placed on the agenda.

All the shareholders present and their proxies declare that they waive all formalities concerning the convocation of General Assemblies and declare having had full and complete knowledge of the order of business of the General Assembly of Shareholders as well as of the text of the new Articles of Incorporation following the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, including in particular the exact text of the purpose of the Company after the said transfer of the registered office.

III.- The General Assembly of Shareholders bears witness that the following documents have been submitted to the General Assembly:

- the minutes of the shareholders' meeting held in Panama on March 31, 2008.
- a certificate of incorporation of the company "GREAT CAPITAL VENTURES INC.", registered with the Public Registry Office of Panama, on Micro jacket 214763, Film 24807, Frame 92, recorded on October 28, 1988.
- a copy of the Articles of Incorporation of the Company before the transfer.
- the financial statements dated April 3, 2008.

The said documents, signed ne varietur, shall remain attached to the present deed.

IV.- The President declares that the agenda is the following:

1) Confirmation and ratification of the decision taken by the sole shareholder on March 31, 2008, deciding to transfer the registered office of the Company from Panama to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

2) Decision to adopt the form of a "société à responsabilité limitée" and fixing of a capital expressed in GBP amounting to GBP 375,000 represented by 375 corporate units of GBP 1,000 each, allocated to the sole member.

3) Adoption in Luxembourg of the name "GREAT CAPITAL VENTURES (LUX) S.à r.l." and of the Company purpose of a "SOPARFI" (Société de participations financières), or financial-participation company.

4) Complete updating of the Articles of Incorporation, in accordance with Luxembourg law.

5) Confirmation of the resignation of the current directors and discharge for the exercise of their mandate.

6) Appointment of the managers and determination of the term of their mandate.

7) Confirmation of the establishment of the registered office of the Company in Luxembourg at the following address: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle..

8) Miscellaneous.

V.- The President declares:

That the Company decides to establish its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

As demonstrated in the decision of the shareholder, below, of March 31, 2008, the shareholder has already decided to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, the present General Assembly being called upon to vote and approve for a second time the transfer of the registered office from Panama (Republic of Panama) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg law.

Charge was also given to the present Shareholders' General Assembly to effect the amendments mentioned below and those required in order to bring the Articles of Incorporation into accordance with the requirements of Luxembourg law, as well as to proceed to the election of a Board of Managers.

The President submits to the General Assembly a copy of the financial statements of the Company for the period ended April 3, 2008, together with a declaration issued by the directors dated April 3, 2008 relating to the value of the company.

The said copy of the financial statements and the declaration of the directors shall remained attached to the present deed.

Upon which, the Shareholders' General Assembly proceeds to the order of business and after deliberation, the following resolutions are passed, unanimously:

First resolution

The Assembly decides to confirm and to ratify the decision taken by the Shareholders Meeting of the Company held in Panama, on March 31, 2008, deciding to transfer the registered office of the Company from Panama (Republic of Panama) to the Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules con-

cerning juridical-person status, the Company being maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

Second resolution

The Assembly decides that the Company will exist in the form of a société à responsabilité limitée. The assembly decides to fix a capital expressed in GBP amounting to GBP 375,000 represented by 375 corporate units of GBP 1,000 each, allocated to the sole member.

Third resolution

The Assembly decides to give to the company in Luxembourg the name of "GREAT CAPITAL VENTURES (LUX) S.à r.l." and to adopt as Company purpose the provisions particular to a "SOPARFI" (société de participations financières), or financial-participation company.

Fourth resolution

The Assembly decides that the Company shall be as of today and henceforth exclusively governed by Luxembourg law. Therefore the Assembly decides to proceed to a complete recast of the Articles of Incorporation, in accordance with Luxembourg law, to read as follows:

Art. 1. There exists a limited liability company governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is "GREAT CAPITAL VENTURES (LUX) S.à r.l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at GBP 375,000 (three hundred seventy-five thousand Pound Sterling) represented by 375 (three hundred seventy-five) corporate units of GBP 1,000 (one thousand Pound Sterling) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

Art. 16. Every year on December thirty-first, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitional provisions

The first financial year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on the present date to end on December 31, 2008.

Fifth resolution

The assembly confirms the resignation of the current directors and grants discharge for the exercise of their mandate.

Sixth resolution

The Assembly decides to fix the number of managers at two.

Is appointed Class A manager:

Mrs Alona FINGAL, juriste, born on December 16, 1951 in Rehovot, Israël, with professional address in Dufourstrasse 40, 8008 Zurich.

Is appointed Class B manager:

Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

their mandate expiring at the annual general shareholders' meeting that has to approve the annual accounts as at December 31, 2008.

Seventh resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Costs

The costs, expenditures, remunerations and charges in whatsoever form, incumbent on the Company or chargeable to it by reason of these presents, are estimated, without any prejudice, at approximately the sum of two thousand Euro.

No item remaining on the order of business, the meeting is concluded.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, drawn up in Luxembourg, the day, month and year as in the heading of these presents.

And after reading given to those appearing, all did sign with Us, Notary, the present minutes.

Follows the French translation:

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit panaméen "GREAT CAPITAL VENTURES INC.", ayant son siège social à Panama (République du Panama), constituée le 21 octobre 1988, déposée le 28 octobre 1988, 1988 au Registre Public de Panama, Micro jacket 214763, Film 24807, Frame 92.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, lequel sera également choisi comme scrutateur par l'assemblée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- les décisions de l'assemblée des actionnaires tenue à Panama le 31 mars 2008.
- le certificate of incorporation de la société "GREAT CAPITAL VENTURES INC.", immatriculée au Registre Public de Panama, au Micro jacket 214763, Film 24807, Frame 92, enregistrée le 28 octobre, 1988.
- une copie des statuts de la Société avant le transfert;
- les états financiers au 3 avril 2008.

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 31 mars 2008, décidant de transférer le siège social de la société de Panama (République du Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée et fixation d'un capital exprimé en GBP s'élevant à GBP 375.000 représenté par 375 parts sociales de GBP 1.000 chacune, attribuées à l'associé unique.

3) Adoption à Luxembourg de la dénomination de GREAT CAPITAL VENTURES (LUX) S.à r.l. et de l'objet social d'une soparfi (société de participation financières)

4) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

5) Confirmation de la démission des administrateurs actuels et décharge pour l'exécution de leur mandat.

6) Nomination des gérants et fixation de la durée de leur mandat.

7) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

8) Divers.

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la résolution de l'actionnaire unique ci-dessus du 31 mars 2008, l'actionnaire actuel a déjà décidé de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Panama (République du Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil de gérance.

Le Président soumet à l'assemblée générale une copie des états financiers de la société pour la période se terminant le 3 avril 2008, ensemble avec une déclaration émise par les administrateurs datée du 3 avril 2008 relative à la valeur de la société.

Ladite copie des états financiers ainsi que la déclaration des administrateurs resteront annexés au présent acte.

Sur ce, l'assemblée générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises par l'actionnaire actuel de la société à Panama, le 31 mars 2008, décidant de transférer le siège social de la société de Panama, (République du Panama) au Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée et de fixer un capital exprimé en GBP s'élevant à GBP 375.000 représenté par 375 parts sociales de GBP 1.000 chacune, attribuées à l'associé unique.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la société à Luxembourg "GREAT CAPITAL VENTURES (LUX) S.à r.l." et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une soparfi (société de participations financières).

Quatrième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "GREAT CAPITAL VENTURES (LUX) S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à GBP 375.000 (trois cent soixante-quinze mille livres sterling) représenté par 375 (trois cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1.000 (mille livres sterling) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle

d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera à la date de ce jour pour finir le 31 décembre 2008.

Cinquième résolution

L'assemblée confirme la démission des administrateurs actuels et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants à deux.

Est nommée gérant de catégorie A

Madame Alona FINGAL, juriste, né le 16 décembre 1951 à Rehovot, Israël, demeurant professionnellement à Dufourstrasse 40, 8008 Zurich.

Est nommé gérant de catégorie B

M. Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008.

Septième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. UHL, P. VAN HEES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 09 avril 2008. LAC/2008/14419. - Reçu neuf mille deux cent seize euros quatre vingt dix huit cents (2916,98 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008103349/211/339.

(080119278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Gorgona S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.426.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GORGONA S.A. en liquidation (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71426, constituée originellement sous la dénomination de GORGONA HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 1999, publié au Mémorial C numéro 855 du 16 novembre 1999, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1658 du 5 juillet 2008,

ayant un capital social de six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), divisé en soixante-cinq mille (65.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate administrateur, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BIRCK-BAUCHEL, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire-vérificateur à la Liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation et décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur à la Liquidation.
3. Clôture de la Liquidation.
4. Décision sur le lieu de conservation des archives pour la durée de la période légale.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

100985

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même que y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM - GONCALVES - BIRCK-BAUCHEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2008, Relation GRE/2008/3098. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008103317/231/74.

(080119092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

MRP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 768.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.257.

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A., avec siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 21 juillet 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'Associée unique a requis le notaire soussigné d'acter que:

- lors de l'Assemblée de la société du 13 juillet 2007 reçu par le notaire instrumentant, numéro 1245/2007 de son répertoire et enregistrée auprès de l'Administration de l'Enregistrement de Luxembourg, Actes Civils, sous la mention LAC/2007/19362, qui a changé la dénomination sociale de JUBILY S.à r.l. en MRP INVESTMENTS S.à r.l. la nouvelle dénomination a été erronément indiquée par MRP INVESTMENT S.à r.l. dans l'ordre du jour de la version anglaise, ainsi que dans l'ordre du jour et les résolutions de la version française.

Il faudra donc mettre partout où il y a lieu la nouvelle dénomination par MRP INVESTMENTS S.à r.l.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte,

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. LAC/2008/31944. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008103323/5770/33.

(080119345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Heer Oom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.995.

Constituée par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} octobre 2001, acte publié au Mémorial C n° 261 du 15 février 2002.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEER OOM S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103766/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04089. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Air Dessiré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.327.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 octobre 2001, acte publié au Mémorial C no 351 du 4 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIR DESSIRÉ S.A R.L.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103767/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04087. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Kalo & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 93.895.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 juin 2003, acte publié au Mémorial C no 702 du 3 juillet 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALO & Co S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103768/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04084. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Newcastle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 57.782.

Constituée par-devant M^e Camille HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 1997, acte publié au Mémorial C no 204 du 24 avril 1997. Le capital a été converti en Euros en date du 28 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1598 du 7 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEWCASTLE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103769/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04081. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.974.

Constituée suivant acte reçu par M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1717 du 14 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 octobre 2006, acte publié au Mémorial C no 332 du 8 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cordea Savills Italian Opportunities No.1 S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103770/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03996. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.974.

Constituée suivant acte reçu par M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1717 du 14 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 octobre 2006, acte publié au Mémorial C no 332 du 8 mars 2007.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cordea Savills Italian Opportunities No.1 S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103771/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04002. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Food and Feed Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.402.

Constituée par-devant M^e Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 octobre 1991, acte publié au Mémorial C no 147 du 16 avril 1992. Le capital a été converti en EUROS le 27 septembre 2000, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 303 du 25 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOOD AND FEED HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103772/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03991. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Lemcon Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.450.

Constituée par-devant M^e Frank BADEN, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 13 septembre 1977, acte publié au Mémorial C no 273 du 26 novembre 1977, modifiée par-devant le même notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2000, acte publié au Mémorial C no 828 du 11 novembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEMCON COMPANY S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103775/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03949. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

**Fiduciaire 2M Consultant S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. 2M Consultant S.à.r.l.)**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 27.889.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Philippe MONET, comptable, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 25, rue de la Cote.
2. PRESTASUD S.à.r.l, avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 21.975, ici représentée par son gérant unique Monsieur Philippe MONET, prédit.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés Monsieur Philippe MONET, prédit, de quatre-vingt-dix parts sociales (90) et PRESTASUD S.à.r.l, prédite, de cinq cent dix parts sociales (510), de la société 2M CONSULTANT S.à.r.l, avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 27.889, constituée originellement sous la dénomination de Fiduciaire Vic. Collé & Associés S.à.r.l, suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, en date du 30 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 8472, de 1988, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2377 en date du 22 octobre 2007.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à six cents euros (600,- euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Monet; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2008. Relation: EAC/ 2008/ 8591. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur ff. (signé): Mme BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008103314/203/46.

(080119841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

**Gaillon Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Financière Capucine 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.032.

In the year two thousand and eight, on the ninth of July

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Gaillon Blocker S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, R.C.S. Luxembourg section B in process of registration, incorporated by deed enacted on the 25th of June 2008 not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) Ordinary Shares, each of them of EUR 25 (twenty-five euros), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the transfer of 149 shares of the Company from PAI Europe V-1 FCPR to PAI partners S.à r.l.
2. Approval of the transfer of 149 shares of the Company from PAI Europe V-2 FCPR to PAI partners S.à r.l.
3. Approval of the transfer of 150 shares of the Company from PAI Europe V-3 FCPR to PAI partners S.à r.l.
4. Approval of the transfer of 52 shares of the Company from PAI Europe V-B FCPR to PAI partners S.à r.l.
- 5.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into "Gaillon Blocker S.à r.l."

6.- Amendment of Article 2 of the by-laws.

7.- Acceptance of the resignation of Mr Benoît Chéron as manager of the Company

8.- Appointment of Gaillon GP S.à r.l. as manager of the Company

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It is resolved to approve the transfer of 149 (one hundred and forty-nine) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) of the Company by PAI Europe V-1 FCPR a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France to PAI partners S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg at the afore mentioned nominal value.

Second resolution

It is resolved to approve the transfer of 149 (one hundred and forty-nine) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) of the Company by PAI Europe V-2 FCPR a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France to PAI partners S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg at the afore mentioned nominal value.

Third resolution

It is resolved to approve the transfer of 150 (one hundred and fifty) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) of the Company by PAI Europe V-3 FCPR a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France to PAI partners S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg at the afore mentioned nominal value.

Fourth resolution

It is resolved to approve the transfer of 52 (fifty-two) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) of the Company by PAI Europe V-B FCPR a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners, Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France to PAI partners S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg at the afore mentioned nominal value.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, Gaillon Blocker S.à r.l. by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg "Code Civil" as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the sole shareholder of Gaillon Blocker S.à r.l. is PAI partners S.à r.l. the prenamed company.

Such amendment in the company of Gaillon Blocker S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

Fifth resolution

The meeting decides to change the title of the corporation, from "Financière Capucine 1 S.à r.l." into "Gaillon Blocker S.à r.l.".

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 2.** The company has been incorporated under the name of "Gaillon Blocker S.à r.l.".

Seventh resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Benoit Chéron with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg from his mandate of manager of the Company with immediate effect. Full discharge is granted to Mr Benoit Chéron for the exercise of his mandate.

Eighth resolution

The meeting decides to appoint Gaillon GP S.à r.l., a Luxembourg company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as manager of the Company with immediate effect.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le neuf juillet

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Gaillon Blocker S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 25 juin 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du transfert de 149 parts sociales de la Société de PAI Europe V-1 FCPR à PAI partners S.à r.l..
- 2.- Approbation du transfert de 149 parts sociales de la Société de PAI Europe V-2 FCPR à PAI partners S.à r.l..
- 3.- Approbation du transfert de 150 parts sociales de la Société de PAI Europe V-3 FCPR à PAI partners S.à r.l..
- 4.- Approbation du transfert de 52 parts sociales de la Société de PAI Europe V-B FCPR à PAI partners S.à r.l..
- 5.- Modification de la dénomination de la société, à changer en Gaillon Blocker S.à r.l.
- 6.- Modification de l'article 2 des statuts.
- 7.- Acceptation de la démission de Monsieur Benoit Chéron de son mandat de gérant de la Société.
- 8.- Approbation de la nomination de Gaillon GP S.à r.l. en tant que gérant de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 149 (cent quarante neuf) parts sociales de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune de la Société par PAI Europe V-1 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France à PAI partners S.à r.l., une société régie par le droit de Luxembourg et ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, à la valeur nominale prémentionnée.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 149 (cent quarante neuf) parts sociales de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune de la Société par PAI Europe V-2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France à PAI partners S.à r.l., une société régie par le droit de Luxembourg et ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, à la valeur nominale prémentionnée.

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 150 (cent cinquante) parts sociales de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune de la Société par PAI Europe V-3 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France à PAI partners S.à r.l. une société régie par le droit de Luxembourg et ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, à la valeur nominale prémentionnée.

Quatrième résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 52 (cinquante deux) parts sociales de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune de la Société par PAI Europe V-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France à PAI partners S.à r.l., une société régie par le droit de Luxembourg et ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, à la valeur nominale prémentionnée.

100992

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, Gaillon Blocker S.à r.l., par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'associé unique de Gaillon Blocker S.à r.l. est la société PAI partners S.à r.l. prédésignée.

Cette modification dans le personnel des associés de Gaillon Blocker S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de Financière Capucine 1 S.à r.l. en Gaillon Blocker S.à r.l..

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société existe sous la dénomination de "Gaillon Blocker S.à r.l." "

Septième résolution

L'assemblée décide d'approuver la démission de Monsieur Benoit Chéron, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat. L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge à Monsieur Benoit Chéron pour l'exercice de son mandat.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Gaillon GP S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008, Relation LAC/2008/28939. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008104283/211/171.

(080121303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

Asor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.170.

Le bilan rectificatif au 31.12.2006 (en remplacement du bilan enregistré à Luxembourg sous référence LSO-CK06140 le 23.11.2007 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 29.11.2007 sous le n^o L070163218.05) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008103173/5387/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07533. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.